

Reflets

Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire



Contrer la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial

Marie-Luce Garceau, Richard Carrière et Francine Boudreau

Volume 2, numéro 1, printemps 1996

Contrer la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/026102ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/026102ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire

ISSN

1203-4576 (imprimé)

1712-8498 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Garceau, M.-L., Carrière, R. & Boudreau, F. (1996). Contrer la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial. *Reflets*, 2(1), 9–15.
<https://doi.org/10.7202/026102ar>

Tous droits réservés © Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Contre la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial

Marie-Luce Garceau, Richard Carrière et Francine Boudreau

Où en est-on avec la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial? Quelles sont les recherches et les pratiques permettant de contrer ces formes de violence? Ces interrogations sont intimement liées aux changements d'attitudes et de mentalités qui ont cours dans la société franco-ontarienne, ainsi qu'à des transformations sociales qui se sont inscrites à travers l'histoire de l'Ontario français. La revue *Reflets* a donc choisi d'en faire le thème de ce numéro.

La violence subie par les femmes et les enfants au sein de la famille ne laisse plus personne indifférent. Pourtant, il importe de se rappeler qu'à travers l'histoire de l'Ontario français, la société a longtemps fermé les yeux sur ce phénomène. On ne peut oublier l'époque encore toute récente où la violence conjugale était considérée comme une simple querelle de famille devant se régler amicalement entre les époux, où l'inceste et l'abus des enfants étaient réduits à des phénomènes isolés. Ces problèmes étaient relégués à la sphère privée. Alors que l'État ontarien a d'abord mis en place certaines lois et des mécanismes afin de protéger les enfants (Sociétés d'aide à l'enfance, Loi sur l'enfance et la famille), il a tardé à prendre conscience de la nature et des conséquences de la violence contre les femmes. En effet, il faudra attendre les années 1980, et plus particulièrement les années 1990, pour que se mettent en place une politique et quelques services afin de répondre aux besoins des femmes.

En Ontario français, la multiplication des études sur les conditions des femmes est un phénomène relativement récent, mais remarquable. La documentation féministe couvre la plupart des branches des sciences humaines et sociales: histoire, éducation, sociologie, ethnologie, travail social et psychologie. Toutefois, dans ce foisonnement des écrits, les études franco-ontariennes sur la violence contre les femmes sont peu nombreuses. Par conséquent, notre savoir demeure bien parcellaire sur la réalité quotidienne des Franco-Ontariennes victimes de violence conjugale. Certes, nos connaissances sont nourries par les ouvrages de diverses provenances et allégeances mais, comme l'indiquent plusieurs des auteurs de ce numéro, elles ne suffisent pas à faire le point sur la réalité des femmes d'ici.

En Ontario français, l'actualisation du mouvement des femmes telle qu'on la repère dans ses premières réflexions théoriques, coïncide à peu de choses près avec la reconnaissance du fait français au plan législatif, symbolisée par la Loi 8 sur les services en français. Cette coïncidence a fait que les femmes se sont rapidement appropriées la possibilité de mettre en place des services pour les femmes, notamment en matière de services sociaux et de santé. Auparavant, les femmes étaient surtout présentes dans les domaines éducatif et religieux comme autant de lieux témoignant de leur appartenance francophone.

Les développements actuels ne se sont pas produits au même rythme dans toute la province. Par exemple, l'Est de la province a vu naître le premier centre anti-viol (Ottawa-Hull Rape Crisis Centre) vers la fin des années 1970, alors que le Nord-ouest (Thunder Bay) attend toujours la confirmation d'une ligne téléphonique pour répondre aux besoins des femmes victimes d'agression à caractère sexuel. Cette disparité régionale se reflète dans les pratiques actuelles, principalement menées par les femmes, pour contrer la violence conjugale. Mais, c'est en grande partie grâce à l'action militante soutenue des femmes de partout en province, à l'exemplarité de leurs pressions, de leurs dénonciations répétées, et de leur travail acharné pour mettre en place des services, que la société franco-ontarienne a peu à peu modifié sa vision de la violence contre les femmes.

C'est, sans nul doute, pour maintenir et garantir leurs acquis dans ce domaine, qu'en décembre 1996, de nombreux groupes de femmes et organismes sociaux ont affirmé leur engagement à la cause des femmes. Craignant un ressac (backlash), pour reprendre l'expression de Faludi (1993), au nom d'une rationalité budgétaire menée à l'emporte-pièce par le gouvernement Harris, l'article de Sirois et Godin souligne les conséquences désastreuses des coupures dans les services destinés aux femmes et à leurs familles. C'est toute l'avancée des femmes pour contrer la violence dont elles sont les victimes, qui s'en trouve fragilisée. Dans ce numéro, rares sont les articles examinant les pratiques en matière de violence contre les femmes qui n'en fassent état.

Boudreau mentionne combien il sera difficile de garantir la sécurité des femmes si rien n'est fait pour changer le comportement de leur conjoint. Or les coupures gouvernementales affectent de nombreux programmes destinés aux hommes violents, comme elles touchent les ressources humaines dans les services affectés aux besoins des femmes violentées et de leurs enfants. De plus, la sécurité des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint est mise en question par le clivage entre le système judiciaire et les différents services offerts aux hommes violents quant à la vision même de la problématique de la violence contre les femmes. La tolérance et le peu de prise de conscience condamneraient-ils les femmes à être les éternelles victimes?

Même un service naissant, comme le Centre Victoria pour femmes, se voit, dès le départ, contraint au sous financement étatique pour contrer les agressions à caractère sexuel. Les travailleuses du Centre doivent ainsi assurer un service sans que ne soient mises en place les ressources nécessaires pour répondre aux multiples besoins des femmes, institutions, organismes et services qui les sollicitent. Cela ne les empêche nullement de répondre aux besoins, mais le Centre doit avoir recours aux services de nombreuses femmes bénévoles afin d'assurer une continuité tant en termes de qualité que de quantité. Les grenailles financières octroyées s'inscrivent tout à fait dans la logique étatique de prendre appui sur le communautaire : prise en charge des problèmes des femmes par les femmes.

En Ontario français, comme ailleurs, peu d'intervenantes et intervenants se sont penchés sur les problèmes particuliers des femmes de 45 à 64 ans victimes de violence conjugale. C'est ce qui rend innovateur le travail de sensibilisation effectué par la Fédération des femmes canadiennes-françaises de l'Ontario pour contrer la violence subie par ces femmes. Ce travail de sensibilisation, de prévention ou d'aide directe aux femmes victimes de violence exige, comme le souligne Ouimette dans son article, la concertation et la collaboration entre les différents services afin que les femmes qui en ont besoin ne se perdent pas dans le labyrinthe. Cette tâche est celle que s'est donnée le Comité de coordination en matière de violence faite aux femmes de Prescott-Russell. Ce modèle n'est pas particulier à cette organisation puisqu'il fait l'objet d'un large mouvement à la grandeur de la province. Par exemple, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, tout comme le Centre Victoria et le Service familial de Sudbury, le Comité réseau d'Ottawa-Carleton ou encore le Comité francophone du Nord-ouest de l'Ontario ont en commun cette vision d'un modèle collectif de travail. Il semble que si les femmes et leurs groupes d'appartenance ne veulent plus d'une société basée sur la domination, mais une société égalitaire, de partage et de solidarité, le mode d'organisation fondé sur la collaboration constitue un moyen particulièrement approprié afin d'obtenir ce changement social.

L'article de Dubord soulève une problématique largement ignorée des études sur la violence conjugale. En effet, dans l'intervention auprès de ces femmes, plusieurs intervenantes et intervenants peuvent avoir tendance à se sentir impuissants lorsque confrontés à la dure réalité des situations de violence auxquelles elles et ils sont exposés. Même si l'on est sensible au vécu des femmes violentées, il se peut fort bien qu'à la longue l'on puisse se forger une sorte de carapace qui annihile les efforts de créativité, et obstrue la formation d'idées nouvelles permettant de trouver des solutions aux problèmes des femmes. Dubord montre qu'il faut être alerte à la violence, parce que si on ne la dépiste pas en soi, on peut difficilement montrer aux autres comment faire une démarche vers la non-violence et trouver des solutions nouvelles à un problème vieux comme le monde.

Il s'agit là d'une vision fort différente de la violence. Mais changer nos façons de la concevoir et d'intervenir auprès de ses victimes ou des agresseurs, nécessite que l'on s'attarde à comprendre comment elle s'exprime et se vit par les unes et les autres. C'est ce à quoi s'attardent les auteures et auteur du dossier, notamment à la violence subie par les enfants.

Ainsi, Duhamel-Maples tente de montrer le mal de vivre des enfants agressifs en milieu scolaire, afin de modifier le cours actuel des événements et de tenter de rétablir un climat plus sain à l'école. Cet exposé l'amène à privilégier l'approche de la médiation, plutôt que de la confrontation, comme solution à la violence en milieu scolaire. La violence des enfants et des adolescents nous interroge dans notre rôle d'intervenantes et d'intervenants. Comment pouvons-nous la contrer dans le contexte socio-économique actuel, lorsque nous savons que les coupures budgétaires affectent encore plus les familles défavorisées, mais aussi particulièrement le milieu scolaire et les services offerts à l'enfance?

Contrer la violence subie par les enfants en milieu familial, c'est démystifier la figure de l'étranger lorsque l'on parle d'enlèvements d'enfants ou d'agression sexuelle ou physique. Comme le dit Trocmé, ces problèmes sont inhérents à la dynamique familiale dans la majorité des cas. En ce sens, les intervenantes et intervenants sociaux pourront facilement comprendre l'importance que prennent les politiques et pratiques de prévention et d'intervention auprès des familles en difficulté. Par ailleurs, le texte de Trocmé nous interpelle. Comment enseigner aux enfants que la principale source de menaces dans les cas d'agression pourrait bien résider sous le même toit qu'eux?

Le dévoilement du secret chez les enfants victimes de maltraitance sexuelle est une problématique complexe, comme l'indique De Lajudie. Le silence sur des épisodes de maltraitance peut durer jusqu'à l'âge adulte et entraîner des conséquences douloureuses. À l'inverse, connaître les raisons qui font que les enfants n'en parlent pas permet aux intervenantes et intervenants de dépister et d'intervenir rapidement auprès d'eux, et ainsi éviter les traumatismes de l'âge adulte. Les textes du dossier nous

invitent à leur façon à changer notre façon de voir. Mais cela ne suffit pas.

De nombreux obstacles se dressent dans la réalisation de la prévention et de l'intervention en matière de services à l'enfance, comme le signalent Mona Comeau (Kapuskasing), Marie-Paule Lafleur (Ottawa), Gérald McNeeley (Toronto), et Claude Bouchard (Sudbury), dans une entrevue qu'ils ont accordée à *Reflets* en mars dernier. Par exemple, dans les services de protection de la jeunesse, on assiste à un net recul au niveau de la prévention, car les coupures budgétaires entraînent la baisse des effectifs chargés de remplir cette fonction. Le choix entre services directs et prévention, soulevé par les contraintes budgétaires, affecte autant les sociétés d'aide à l'enfance que les organismes desservant les femmes victimes de violence conjugale à la grandeur de la province. On force ainsi le retour à la mission originale des organismes étatiques et dans le cas des organismes de femmes, au bénévolat pur et simple. Alors que se propage un discours sur le risque, nous n'avons plus les moyens de faire la prévention nécessaire pour atténuer ce niveau de risque. Le risque s'en trouve individualisé, un peu à la façon de l'entrepreneur qui déciderait de se lancer en affaires. S'il échoue, il aura pris trop de risques. Et la nécessité se chargera bien de ramener à l'ordre celui qui a tout confié au hasard.

Les questions que se posent les intervenantes et intervenants sont légitimes. Dans ce climat où le travail et l'espoir sont faibles, comment être proactifs? Comment répondre aux multiples besoins de la clientèle alors que la pauvreté s'accroît et que le nombre de cas signalés ou traités s'alourdit, tandis que le système réduit le financement accordé aux services? Qui assure la protection des intervenantes et intervenants en cette période où le stress augmente parallèlement au nombre de clients et à la diminution des ressources? Dans l'optique d'une pseudo meilleure gestion fiscale, quelle direction prendront les services, et quels seront les services essentiels offerts à la population francophone de l'Ontario? Où se situe l'État à l'égard des femmes et des enfants victimes de violence en milieu familial?

Lorsque le comité de rédaction de la revue *Reflets* a planifié le présent numéro, sur le thème *Contre la violence contre les femmes et les enfants*, nous ne savions pas que quelques mois plus tard, le gouvernement Harris abolirait la plupart des programmes pour hommes violents; qu'il sabrerait dans les programmes des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes violentées et leurs enfants; qu'il diminuerait largement son financement aux services sociaux, de santé et communautaires, comme dans les services éducatifs, et que ces agences et institutions ne pourraient plus offrir les mêmes services qu'auparavant, compte tenu du manque de ressources financières.

Pourtant, les besoins d'intervention sociale et communautaire auprès des femmes et des enfants violentés ou des hommes qui les violentent sont toujours brillants d'actualité. La violence contre elles et les enfants ne cesse pas pour autant. La réflexion que nous vous proposons par ce numéro de la revue *Reflets* est de taille. On peut, en effet, se demander quel sera l'avenir des services offerts aux familles aux prises avec des problèmes de violence. Depuis quelques années, les femmes, tout comme les intervenantes et intervenants, ont déployé imagination, énergie et temps afin de corriger certaines injustices à leur égard comme à celui de leurs enfants. Quel message leur transmettons-nous et quel héritage laissons-nous aux enfants?

Bibliographie

Faludi, S. (1993). *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, Paris, Des Femmes.